



Compte rendu

15 avril 2022

Châtel-en-Trièves

A-t-on besoin d'une éolienne sur Châtel-en-Trièves ?

Atelier 3 : quelles actions pour la transition énergétique à Châtel-en-Trièves ?

Compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 26 mars 2022

RES PUBLICA

24-26, avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 Arcueil

T : 01 46 11 44 70

M : contact@respublica-conseil.fr

www.respublica-conseil.fr

SAS au capital de 30 000 €uros

RCS Créteil 452 651 136

Code APE 7022Z

TVA intracommunautaire :

FR 77 452 651 136

Sur le thème « A-t-on besoin d'une éolienne à Châtel-en-Trièves ? », ce 3^{ème} atelier aborde la transition énergétique et la dimension technique de l'éolien à Châtel-en-Trièves. Le 4^{ème} et dernier atelier sera d'une part, consacré aux effets positifs et négatifs de l'installation d'éoliennes sur ce territoire et d'autre part, sur les conséquences d'un tel refus.

Après avoir entendu un exposé sur les enjeux de la transition énergétique au niveau global et local, les participants devaient répondre collectivement, par groupes de travail, à la question suivante : « **Quelles actions la commune et les habitants doivent réaliser pour assurer la transition énergétique à Chatel-en-Trièves ?** ». Puis, ils ont mis en commun leurs propositions et posés des questions à Sylvain Monperrus, l'expert qui avait réalisé l'exposé initial.

Le présent document rend compte des propositions qui ont été formulées par les groupes de travail et des débats qui ont suivi la mise en commun.

1/ Mise en commun des propositions des groupes de travail

Les propositions de la table 1 :

- Installer des panneaux photovoltaïques sur la zone « déchetterie verte » de Saint-Sébastien, développer d'autres énergies renouvelables comme l'éolien ou la pico centrale.
- Favoriser l'isolation thermique des logements en aidant à la réalisation des dossiers et des bâtiments communaux.
- Encourager le co-voiturage.
- Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public (remplacement par des ampoules LED ou de nouveaux luminaires).
- Améliorer les chemins pour faciliter l'utilisation du vélo.

Le groupe est partagé sur la décision d'installer des éoliennes à Châtel-en-Trièves. Il aimerait s'appuyer sur davantage d'études concernant l'éolien, le solaire et les pico centrales ou sur l'intervention d'une personne compétente pour évoquer la production, le coût et les impacts de ces énergies renouvelables.

En matière de conséquences négatives, une personne explique que l'éolien peut entraîner un déboisement (avec des effets sur la chasse, la faune et la flore, le paysage). Il demande s'il existe des données sur la perte de stock carbone dû au défrichement d'un tel espace boisé.

Les propositions de la table 2 :

- Isoler les bâtiments.
- Obliger l'installation de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) sur les toits lors des demandes de permis de construire.
- Réduire l'éclairage public.
- Organiser la solidarité énergétique entre les habitants de la commune par la création d'une régie locale.
- Produire davantage d'électricité au sein de la commune avec les pico centrales.

Les membres de la table 2 aimeraient à terme que Châtel-en-Trièves atteigne l'autonomie énergétique, ce qui contribuerait à faire travailler les artisans locaux pour l'installation et la maintenance de ces énergies renouvelables. Comme pour le groupe précédent, il souhaite disposer de d'avantage d'études qui permettraient d'éclaircir un certain nombre de questionnements.

Première interrogation : le scénario RTE préconise un doublement voire un triplement de la production électrique venant des éoliennes. Ainsi, si la commune décide d'installer des éoliennes et que le préfet souhaite une extension du parc, Châtel-en-Trièves ne pourra pas s'y opposer (en décembre dernier, l'Assemblée nationale n'a pas voté l'instauration d'un droit de veto contre l'installation d'éoliennes pour les communes). Par conséquent, quel est le nombre maximum d'éoliennes implantables sur le site choisi ? Quels seront les impacts d'une telle extension ?

Seconde interrogation : L'implantation d'éoliennes entraînera une dépréciation du foncier en diminuant le nombre d'acheteurs potentiels. Quel sera la baisse estimée des prix au m² ?

Les propositions de la table 3 :

- Favoriser l'isolation thermique en mettant en place des aides techniques ou financières de la part de la commune, aller vers les habitants pour les accompagner à obtenir des financements pour ces projets.
- Adapter l'offre de produits alimentaires et de consommation aux besoins locaux au niveau de la commune (pour éviter de se déplacer jusqu'à La Mure).
- Augmenter la production des centrales hydrauliques en remplaçant les alternateurs (datant de 1935), encourager la géothermie et les panneaux photovoltaïques.
- Développer le co-voiturage et les transports en commun.
- Sensibiliser les habitants à la sobriété énergétique.

Dans ce groupe, il y a eu de nombreux débats concernant l'installation d'éoliennes mais tous ses membres aimeraient plus de données et d'études sur les différentes énergies renouvelables qu'il est possible d'installer sur la commune pour pouvoir les comparer.

Ceux qui sont favorables aux éoliennes avancent la présence d'un couloir de vent qu'il faudrait « mettre à profit », que l'impact sur l'environnement serait limité (peu d'agriculture, ressource bois sans valeur) et qu'il y a peu de travaux à prévoir. Pour maximiser les retombées économiques, une personne évoque l'idée d'indexer la location du terrain sur lequel seraient implantées les éoliennes à l'augmentation des prix de l'électricité.

D'autres préféreraient d'abord réduire le plus possible la consommation d'électricité avant d'envisager la construction de projets produisant de l'électricité. Ainsi, cela permettrait de gagner du temps en attente de solutions technologiques moins impactantes sur l'environnement.

Les propositions de la table 4 :

- Installer de panneaux solaires sur les bâtiments publics et encourager ces investissements par les aides aux investisseurs privés.
- Favoriser l'isolation des habitations.

Ce groupe s'accorde pour refuser le projet d'implantation des éoliennes sur Châtel-en-Trièves. Cette décision pourrait évoluer si des informations plus précises étaient communiquées sur le

budget, les retombées économiques et à qui elles vont profiter ou encore les aménagements qui sont prévus pour accéder aux éoliennes. Les installer en montagne ne paraît pas être le lieu idoine. Pour les éclairer, la table 4 aimerait l'avis d'un spécialiste et visiter le lieu choisi. Par ailleurs, il propose l'idée de faire un référendum.

Les propositions de la table 5 :

- Aider financièrement l'isolation des habitations (de la commune ?) et accompagner dans la réalisation des dossiers de demande de subventions (de l'Etat), isoler les bâtiments publics.
- Poser des panneaux solaires sur certains bâtiments et sur des terrains libres sans déboiser.
- Privilégier les poêles de masse avec des bûches locales plutôt que des poêles à granulés dont les coûts de fabrication et d'acheminement vont croître.
- Favoriser l'alimentation locale.
- Développer le co-voiturage, limiter le nombre de voiture.

Sur 6 membres du groupe, 4 sont en faveur de l'éolien, 1 contre et 1 personne sous conditions d'utiliser des éoliennes verticales, sans pales.

2/ Réponses de Sylvain MONPERRUS

A/ Réponses aux questions liées à la transition énergétiques

- Où implanter les panneaux photovoltaïques sans déboiser ? L'agri-photovoltaïsme associe la production d'électricité et une production agricole ; il existe aussi le photovoltaïque flottant, qui consiste à mettre en place les panneaux sur un plan d'eau. Cette dernière solution paraît particulièrement intéressante sur ce territoire, au niveau des lacs générés par les barrages.
- L'installation obligatoire de panneaux solaires sur les logements est une idée intéressante.
- La création de lignes de co-voiturage sur des axes pendulaire avec des arrêts prévus ; l'utilisateur ne paye rien et le conducteur est payé. Les retombées économiques de l'éolien pourraient financer ce service.
- L'idée de prioriser la baisse de la consommation électrique avant d'envisager l'implantation de nouveaux projets est une bonne idée.

B/ Réponses aux questions liées à l'éolien

- La transparence est importante dans les projets d'implantation d'éoliennes. Les réunions organisées ici sont une bonne pratique parce qu'elles sont organisées en amont du projet. C'est rare, le plus souvent S. Monperrus intervient dans des projets beaucoup plus avancés où la décision a déjà été prise.
- Sur le scénario de RTE qui envisage un doublement de la production électrique provenant de l'éolien, S. Monperrus rappelle que cela n'implique pas un doublement du nombre d'éoliennes. En effet, le progrès technologique a permis de multiplier entre 3 et 5 la production produite par les éoliennes nouvelle génération en l'espace de 10 ans. Ainsi, de nouveaux parcs éoliens seront construits mais ceux existants seront progressivement renouvelés.
- Les questions liées au budget du projet :
 - Concernant les ressources, il faut distinguer les retombées fiscales et les retombées liées à l'exploitation. Les premières, fixées par la loi, concernent le paiement des impôts comme n'importe quelle entreprise. Les secondes dépendent de la convention qui a été

signée entre le propriétaire du terrain et l'exploitant ; l'idée d'indexer le loyer à l'augmentation du prix de l'électricité paraît judicieuse.

- Le raccordement représente le principal coût pour un budget d'installation d'éolienne, entre 1 et 1,5 millions d'euros par mégawatt installé. Si on construit deux éoliennes de 3 mégawatts chacune, le projet est évalué entre 6 et 9 millions d'euros.
- Le nombre d'éolienne qu'il est possible d'implanter sur le site dépend des contraintes suivantes (en réponse à la question de la table 2) :
 - Distance minimale de 500m d'habitations ou de lieux destinés à de l'habitation.
 - Zones relativement plates
 - Accès au site
- Les accès aux éoliennes peuvent être provisoires avec une remise en état à la fin des travaux.
- Il n'a pas de réponse pour la personne de la table 1 qui souhaitait obtenir des données sur la perte de stock carbone dû au déboisement pour accueillir les éoliennes. Néanmoins, S. Monperrus indique que la dimension classique d'une plateforme d'éolienne est de 30x60m, avec des possibilités de réduction dans les zones boisées.
- Sur la dépréciation du foncier (réponse à la table 2), il n'y a pas d'études démontrant une baisse de la valeur des biens immobiliers. Le prix de l'immobilier dépend d'un certain nombre de facteurs dont le paysage fait partie mais aussi les services disponibles. S. Monperrus suggère de profiter des retombées économiques pour améliorer ou pérenniser la qualité des services et permettre au territoire de rester attractif.

C/ Autres questions abordées

Question du public : Le coût énoncé du projet concerne un certain type d'éolienne. Par exemple, les éoliennes sans pales coûtent 60% moins chères avec seulement une productivité de 40% inférieure.

Réponse de Sylvain MONPERRUS : Il a connaissance des différentes technologies mais pas de leurs différences en termes de coûts. Les éoliennes sans pales sont limitées à des territoires très ventés.

Question du public : Existe-t-il une stratégie nationale favorisant les espaces où les parcs éoliens peuvent être les plus rapidement construits et être les plus rentables ?

Réponse de Sylvain MONPERRUS : Oui de manière indirecte. La Commission de régulation de l'énergie retient les projets les moins chers donc ceux qui ont bénéficié de bonnes conditions d'implantation.

Question du public : Pouvez-vous nous indiquer dans quel lieu le photovoltaïque flottant a-t-il été implanté ?

Réponse de Sylvain MONPERRUS : C'est une technologie récente qui va fortement se développer. Il faut néanmoins que son implantation soit raisonnable pour limiter les incidences sur la faune aquatique. Le photovoltaïque est intéressant sur les sites dégradés comme dans les espaces d'enfouissement de déchets ménagers ou encore les friches. Il ne doit pas être en concurrence avec l'agriculture ou la sylviculture.

Jean-Pierre AGRESTI : Le lieu pressenti pour l'implantation des éoliennes est un plateau constitué d'une colline avec une ligne à haute tension, la forêt communale et des terres non-agricoles. Ce

dernier espace appartient à de nombreux propriétaires (entre 20 et 30). Qui prend la décision de construire une éolienne ? Si c'est un propriétaire, les 60 000 euros (de location du site) lui seront versés à la place de la commune !

Réponse de Sylvain MONPERRUS : En effet, un projet d'éolienne peut naître à l'initiative de propriétaires privés à condition d'avoir l'autorisation de la commune et d'avoir réalisé des études d'impact favorables. Dans ce cas, la commune bénéficiera des retombées fiscales mais pas du prix de la location du terrain. Les terrains communaux sont privilégiés pour ce projet mais cela dépendra surtout des études qui pourraient préconiser une zone appartenant à des propriétaires.

3/ Conclusion par Fanny LACROIX, Maire de Chatel-en-Trièves

Faire des études d'implantation d'éoliennes a un coût. C'est pour cette raison que la commune a d'abord décidé d'interroger la population sur l'opportunité de faire des éoliennes.

En réaction à l'intervention de Jean-Pierre AGRESTI sur l'exploitation des éoliennes par le privé, Fanny Lacroix pense qu'il faut privilégier le commun pour la production de l'énergie.

L'équipe municipale a délibérément posé la question de l'implantation d'une éolienne sur la commune pour susciter la mobilisation des habitants et évoquer la transition énergétique ; ce débat montre que cela fonctionne.

Prochaine réunion

Samedi 21 mai à 18h